



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

*Date de la convocation***Mercredi 29 novembre 2025***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 10 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, M. Benjamin GRACCHUS ; conseillers municipaux.

Représentés : M. Jean-Louis SAINSILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Clara RIGAH ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/11/100**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCÉE DES MÉTIERS DE
L'AUTOMOBILE PAUL LACAVÉ DE CAPESTERRE BELLE-EAU**

Le lycée des métiers de l'automobile Paul Lacavé de Capesterre Belle-Eau, sollicite la ville pour une aide financière dans le cadre d'un voyage d'études prévu du 15 au 23 novembre 2025 à Lyon.

Ce projet est destiné à un groupe d'élèves en 2^{ème} année de BTS Maintenance des véhicules transports routiers, en formation professionnelle dans le secteur de l'automobile. Il s'articule autour de deux phases :

- D'une part, une formation à destination des étudiants sur le reconditionnement des pièces de rechange sur le site de Renault truck Lyon Saint Priest,
- Et d'autre part, à la prospection des nouvelles innovations technologiques répondant aux normes de dépollution à venir, au salon SOLUTRANS 2025.

Parmi ces élèves, deux sont domiciliés sur le territoire communal. Aussi, le lycée des métiers de l'automobile Paul Lacavé sollicite la ville pour une aide financière de 1 000,00 euros pour ces deux élèves.



Le budget prévisionnel du séjour est estimé à 27 374,52 euros :

Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
Transport avion	13 440,00 €	Participation familles	3 000.00 €
Hébergement	4 251,80 €	Subventions	24 374,52 €
Restauration	5 880,00 €		
Transport terrestre	3 802,72 €		
TOTAL	27 374,52 €	TOTAL	27 374,52 €

Le Maire propose au Conseil municipal d'allouer au lycée des Métiers de l'Automobile Paul Lacavé, une subvention d'un montant de 1000,00 €, pour deux élèves résidant à Lamentin.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande formulée par un groupe d'élèves en 2^{ème} année de BTS Maintenance des véhicules transports routiers, en formation professionnelle dans le secteur de l'automobile ;
Considérant la volonté de la commune d'accompagner les deux élèves domiciliés sur le territoire dans leur projet professionnel ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'allouer au lycée des Métiers de l'Automobile Paul Lacavé, une subvention d'un montant de 1000,00 €, destinée à accompagner la participation des deux élèves domiciliés à Lamentin, à ce voyage d'études.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire


Jocelyn SAPOTILLE